



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 52  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION  
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

---

## **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Association Solidarité Femmes 21 – Subvention contrat de ville 2023**

L'association Solidarité Femmes 21, créée en 1982 à Dijon, est affiliée à la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Elle a pour but de lutter contre toutes les violences faites aux femmes, et plus particulièrement, contre les violences conjugales et familiales.

Ses objectifs sont les suivants :

- Lutter contre les violences conjugales en développant les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des chances soit garantie,
- Accueillir, écouter et assurer un suivi psychologique des femmes victimes de violences,
- Héberger les femmes victimes de violences (avec ou sans enfant),
- Aider les femmes à trouver les moyens de sortir des violences et résoudre les problèmes d'ordre social, économique, civique, culturel, familial, administratif, financier, juridique et médical en lien avec les violences subies.

Solidarité Femmes 21 exerce ses missions sur le territoire de la Côte-d'Or. L'association agit également dans le domaine de la formation des acteurs qui interviennent sur la problématique des violences conjugales.

En 2022, les 11 professionnels salariés de Solidarité Femmes 21 ont accueilli dans le cadre de leurs permanences (6 lieux sur la métropole et 5 dans le reste du département) 633 femmes victimes de violences conjugales (dont 367 nouvelles demandes) qui ont pu bénéficier d'un soutien ponctuel ou pérenne.

Un réseau renforcé de partenaires soutient Solidarité Femmes 21 depuis plusieurs années, dont la ville de Dijon qui apporte un soutien financier à l'association au titre du contrat de ville. Ce partenariat a été formalisé par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2021-2023.

Conformément à cette convention et au regard de l'activité structurante de l'association sur le territoire communal, il est proposé que la ville de Dijon verse à Solidarité Femmes 21 une subvention de 19 000 € pour l'année 2023.

Cette aide financière sera mandatée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 15 200 €, dès que la délibération relative à l'attribution de la subvention sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 3 800 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées et d'un bilan moral. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association. Dans les deux derniers cas, l'association devra en faire la demande expresse et justifiée à la Ville, lors de la transmission de ses bilans annuels.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2023 de 19 000 € à Solidarité Femmes 21,
- **de prélever** cette somme sur le budget 2023.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN